

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HIRTZFELDEN
- SEANCE DU 28 FEVRIER 2017 -

Sous la présidence de Madame Agnès MATTER-BALP, Maire.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2017
2. Virement(s) de crédit(s)
3. Décision(s) modificative(s)
4. Délégations du Conseil municipal au Maire
5. Compte administratif 2016
6. Compte de gestion 2016
7. Fixation du taux d'imposition 2017
8. Maintien du 1^{er} adjoint dans ses fonctions, détermination du nombre de postes d'adjoints et élections des 1^{er} et 2^{ème} adjoints
9. Indemnités de fonction du maire et des adjoints
10. Délocalisation de la salle commune
11. Emploi temporaire : prolongation
12. Informations - Communications

Présents :
M. Frédéric BILLAUD, 1^{er} adjoint
M. Stéphane SENEZ, 2^{ème} adjoint
Mme Myriam NAEGELIN, 3^{ème} adjointe
Mme Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe

Et Mme Valérie DABROWSKI, M. Frédéric GOETZ, Mme Sandrine BLONDEAU, M. Christophe BITARD, M. François GUTLEBEN, Mme Evelyne BOLL, M. Maurice PLOSKONKA, M. Joël JECKER, et Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER et M. Paul SCHUBNEL, les conseillers.

Absents excusés : -

Ont donné procuration : -

Sur proposition du Maire, Mme Myriam NAEGELIN, 3^{ème} adjointe au maire, est nommée secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2017

le Conseil municipal, à raison de 14 voix pour et une abstention (F. BILLAUD),

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2017.

Point n°2 – Virement de crédit

Néant.

Point n°3 – Décision modificative

Néant.

Point n° 4 – Délégations du Conseil municipal au Maire

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil municipal du 24 avril 2014.

Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :

Dates	Locataire	Objet de la location	Prix de la location
31/12/2016	BUCHER Aurélia	Fête privée	260,80 €
07/01/2017	JECKER Colette	Fête privée	250,00 €
14/01/2017	APH	Thé dansant	500,00 €
28/01/2017	JMH	Spectacle humoristique	500,00 €

Madame le Maire informe qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été présentée le 21 décembre 2016 par Maître Nathalie GEISMER-WISS et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Essor du Rhin (CC du 21.12.2015, point n°5) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur le bien suivant :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du POS	Observation
17/2016	Lotissement Les Bergers II	S.02 P. 88/14, 89/14,	533 m ²	Non bâti	NAa	-
		90/14	589 m ²	Terre	NC	

Point n°5 – Compte administratif 2016

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe BITARD, conseiller municipal avec délégation « Finances », après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

- Considérant que Mme Agnès MATTER-BALP, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ;
- Procédant au règlement définitif du budget de 2016,
- Propose de fixer comme suit les différentes sections budgétaires et les budgets annexes :

SUBDIVISIONS COMMUNE	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2015		Opérations de l'exercice			Résultats à la clôture de l'exercice 2016	
	Déficits	Excédents	Excédent capitalisé / part affectée à l'investissement	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement	---	140 054,20 €		765 619,01 €	881 325,92 €		255 761.11 € + 215.01 € (CCAS)* = 255 976,12 €
Section d'investissement		256 941,11€	-----	1 855 644,02 €	1 699 021,93 €		100 319,02 €
TOTAUX		396 995,31€		2 621 263,03 €	2 580 347,85 €		<u>356 295,14 €</u>

SUBDIVISIONS CCAS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2015		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice 2016	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement	-----	215,01 €	-----	-----	-----	0 € *

*Suite à la décision du conseil municipal en date du 3 décembre 2015 de clôturer le budget du CCAS, les 215,01 € ont été intégrés dans le résultat de fonctionnement de la commune.

Hors de la présence de Madame le Maire et après délibération, l'assemblée communale, à raison de 13 voix pour et une abstention (F. BILLAUD),

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2016, définitivement closes et les crédits annulés.

Point n°6 – Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération, l'assemblée communale, à raison de 14 voix pour et une abstention (F. BILLAUD),

➤ **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point n° 7 – Fixation du taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal décide, à raison de 14 voix pour et une abstention (F. BILLAUD),

➤ **De maintenir** les trois taux tel que pour l'année précédente, soit :

- Taxe d'habitation = 12,86 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 7,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 41,03 %

Point n°8 – Maintien du 1^{er} adjoint dans ses fonctions, détermination du nombre de postes d'adjoints et élections des 1^{er} et 2^{ème} adjoints

Madame le Maire informe l'assemblée que, par arrêté en date du 11 janvier 2017, elle a rapporté l'ensemble des délégations accordées à Monsieur Frédéric BILLAUD en tant que 1^{er} adjoint.

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), «*Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait donné à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions*».

Madame le Maire indique qu'il appartient donc au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien, ou non, de Monsieur Frédéric BILLAUD dans ses fonctions d'adjoint au Maire et, en cas de non maintien, de se prononcer sur la suppression ou non du poste d'adjoint devenu vacant.

Maintien du premier adjoint dans ses fonctions :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets : pour (*oui*) ou contre (*non*) le maintien de M. Frédéric BILLAUD dans ses fonctions d'adjoint au maire :

Le Conseil municipal, après dépouillement des bulletins de vote, qui révèlent onze « non », un « oui » et trois bulletins « blanc »,

➤ **Décide** de ne pas maintenir Monsieur Frédéric BILLAUD dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Détermination du nombre de postes d'adjoints

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Suite au retrait de délégations de Monsieur Frédéric BILLAUD du poste de 1^{er} adjoint et à la décision du Conseil municipal de ne pas le maintenir dans ses fonctions, Mme le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite maintenir à trois ou à quatre le nombre de postes d'adjoints, et si cette décision peut se faire par vote à main levée. Madame Myriam NAEGELIN demande le vote à bulletins secrets.

Après être passé à l'isoloir, le Conseil municipal, à raison de neuf voix pour le maintien à 4 postes, quatre voix pour réduire à 3 postes et deux bulletins blancs,

➤ **Maintien** à quatre le nombre de postes d'adjoints au maire.

Election du 1^{er} et du 2^{ème} adjoint au maire

Madame le Maire propose M. Stéphane SENEZ au poste vacant de 1^{er} adjoint et demande s'il y a d'autres candidats dans l'assemblée. Il est dès lors procédé aux opérations de vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 8

Monsieur Stéphane SENEZ ayant obtenu 10 voix soit la majorité absolue des suffrages exprimés a été nommé 1^{er} adjoint au maire.

Mme le Maire propose M. Christophe BITARD au poste de 2^{ème} adjoint au maire et demande s'il y a d'autres candidats dans l'assemblée. Il est dès lors procédé aux opérations de vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 8

Monsieur Christophe BITARD ayant obtenu 10 voix soit la majorité absolue des suffrages exprimés a été nommé 2^{ème} adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions et ont été immédiatement installés.

Le tableau des adjoints au maire est donc modifié comme suit :

<u>Tableau au 30 mars 2014 :</u>	<u>Tableau au 28 février 2017 :</u>
M. Frédéric BILLAUD, 1 ^{er} adjoint au Maire M. Stéphane SENEZ, 2 ^{ème} adjoint au Maire Mme Myriam NAEGELIN, 3 ^{ème} adjointe au Maire Mme Valérie BIRGLEN, 4 ^{ème} adjointe au Maire	M. Stéphane SENEZ, 1 ^{er} adjoint au Maire M. Christophe BITARD, 2 ^{ème} adjoint au Maire Mme Myriam NAEGELIN, 3 ^{ème} adjointe au Maire Mme Valérie BIRGLEN, 4 ^{ème} adjointe au Maire

Point n°9 - Indemnités Maire – Adjoints – Conseillers municipaux avec délégation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à raison de douze voix pour et trois abstentions (M. NAEGELIN, E. BOLL et F. BILLAUD), décide :

➤ **De fixer**, avec effet au 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction comme suit :

Augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (Facteur n°1) :

	Référence : DCM n°12 du 14 janvier 2016		Enveloppe générale à compter du 01/01/2017		Répartition de la commune à compter du 01/01/2017	
Maire	43%	1 634,63 €	43%	1 654,46 €	43%	1 654,46 €
Adjoint n°1	14,25%	541,72 €	16,50%	634,85 €	14,25%	548,28 €
Adjoint n°2	15,25%	579,72 €	16,50%	634,85 €	15,25%	586,76 €
Adjoint n°3	6%	228,09 €	16,50%	634,85 €	6%	230,85 €
Adjoint n°4	10%	380,15 €	16,50%	634,85 €	10%	384,76 €
cmd n°1	7,20%	273,70 €			7,20%	277,02 €
cmd n°2	13,30%	505,60 €			13,30%	511,73 €
Total		4 143,59 €		4 193,86 €		4 193,86 €

➤ **De fixer**, avec effet du 1^{er} février 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction comme suit :

Majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % (Facteur n°2) :

	Enveloppe générale à compter du 01/02/2017		Répartition de la commune à compter du 01/02/2017	
Maire	43%	1 664,38 €	43%	1 664,38 €
Adjoint n°1	16,50%	638,66 €	14,25%	0,00 €
Adjoint n°2	16,50%	638,66 €	15,25%	590,27 €
Adjoint n°3	16,50%	638,66 €	6%	232,24 €
Adjoint n°4	16,50%	638,66 €	10%	387,07 €
cmd n°1			7,20%	278,69 €
cmd n°2			13,30%	514,80 €
Total		4 219,02 €		3 667,45 €

➤ **De fixer**, avec effet au 1^{er} mars 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et du conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction comme suit :

Modification de l'ordre du tableau des adjoints au maire

	Enveloppe générale à compter du 01/02/2017		Répartition de la commune à compter du 01/03/2017	
Maire	43%	1 664,38 €	43%	1 664,38 €
Adjoint n°1	16,50%	638,66 €	15,25%	590,27 €
Adjoint n°2	16,50%	638,66 €	7,20 %	278,69 €
Adjoint n°3	16,50%	638,66 €	6%	232,24 €
Adjoint n°4	16,50%	638,66 €	10%	387,07 €
cmd			13,30%	514,80 €
Total		4 219,02 €		3 667,45 €

➤ **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget communal

➤ **De transmettre** au représentant de l'état la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Point n°10 – Délocalisation de la salle commune

La salle commune, actuellement au premier étage de la mairie sise 17A rue de la République, qui reçoit depuis toujours les célébrations de mariage civil et les assemblées communales, serait délocalisée au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne école élémentaire, implanté 17 rue de la République, faisant l'angle avec la rue de l'Ecole où se trouve l'entrée principale.

Pour mémoire, l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2016 autorise la tenue définitive du bureau de vote dans ce lieu.

Ce transfert allègerait le coût de la mise aux normes « accessibilité » du bâtiment de la mairie, ne laissant plus aux élus qu'à solutionner l'accès de l'accueil de la mairie.

Ayant entendu l'exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **Autorise** Madame le Maire à saisir le procureur de la République, dès que le décret aura fixé ses conditions d'information et d'opposition ;

➤ **Charge** Madame le Maire de garantir la mise en œuvre des conditions d'une célébration solennelle, publique et républicaine des mariages et d'une tenue satisfaisante de l'état civil.

Point n°11 – Emploi temporaire : prolongation

Madame le Maire propose au conseil municipal de prolonger d'un mois la période allant du 16 janvier 2017 au 22 avril 2017 d'un agent contractuel à temps non complet à raison de 2 h/semaine, pour exercer les fonctions de surveillance de bâtiments et espaces communaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Autorise** le Maire à prolonger d'un mois la période de recrutement d'un agent contractuel à temps non complet, soit jusqu'au 31 mai 2017 ;

➤ **Prévoit** que la rémunération de cet agent contractuel, recruté au titre du 1° de l'article 3 précité, sera maintenu à l'indice brut 340 ;

➤ **Autorise en conséquence le Maire à signer un avenant au contrat de travail du 16 janvier 2017 au 31 mai 2017 ;**

➤ **Prévoit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

Point n°12 - Informations – Communications

Madame le Maire

ADAUHR, Agence Technique Départementale depuis le 1^{er} janvier 2017

L'assemblée générale constitutive a eu lieu le 23 janvier 2017 à La Régence à Ensisheim, toutes les communes adhérentes étaient soit présentes, soit représentées.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, PETR Rhin Vignoble Grand Ballon

Le lundi 6 février 2017, le 1^{er} contrat de ruralité de la région Grand Est a été signé à Hirtzfelden entre les différents partenaires : M. le Préfet, Laurent Touvet, la Région, représentée par Mme Boog Françoise, le Département, représenté par M. Michel Habig, la Caisse de Consignation, Mme Laurence DEHAN, et les présidents des communautés de communes, M. Michel Habig pour Centre Haut-Rhin, M. Jean-Pierre Toucas pour Pays de Rouffach Vignoble Châteaux, M. Marc Jung pour Pays de Guebwiller et M. François Béringer pour Pays Rhin Brisach en présence de M. le Sous-Préfet Thann Guebwiller et les communes membres.

SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon

Exécutoire depuis le 19 février 2017.

Personnel

Xavier Delacour a fini son contrat dans le cadre de la Mission Locale des Jeunes le mardi 21 février 2017.

Bertrand Illinger est en mi-temps thérapeutique depuis le mercredi 8 février 2017.

Rencontre ONF et les 9 communes membres du triage, Pulversheim, Ensisheim, Réguisheim, Meyenheim, Munwiller, Oberentzen, Niederentzen, Biltzheim et Hirtzfelden suite au départ en retraite de M. François Petit au 30 juin prochain

Elle a eu lieu le jeudi 16 février 2017.

Les communes ont décidé d'un commun accord de continuer comme jusqu'à ce jour : le loyer sera de 900 euros pour la maison sise dans la rue de l'Ecole et réparti sur les communes au prorata des hectares de forêt.

Dossier en justice : Koehl / Commune

Le Tribunal de Grande Instance de Colmar a rendu son jugement le 12 janvier 2017 : les demandeurs sont en conséquence déboutés de leurs demandes et sont condamnés au versement de la somme de 2500 euros au titre de l'article 700 et aux entiers frais et dépens de la procédure.

Le 6 février 2017 une déclaration d'appel a été faite à la Cour d'appel de Colmar par les consorts Koehl.

Résidence « La Girandière » de Volgelsheim

Mme Valérie Dabrowski et moi-même avons été invitées par la direction à une visite le 23 février dernier.

Nous avons vu les appartements de type T1, T2 et T3 ainsi que les communs : salle d'animation, salle restaurant, salle restaurant privée ...etc, et pu discuter des différentes prestations de service à la disposition des locataires.

Arrêté préfectoral du 24 février 2017 plaçant le département du Haut-Rhin en situation de vigilance par rapport à la sécheresse avec application immédiate et ce, pour une période allant jusqu'au 30 juin 2017

Il a pour objet de sensibiliser tous les utilisateurs d'eau à la situation précoce d'étiage des rivières et des sources qui pourrait se traduire par une sécheresse exceptionnelle en 2017.

Il ne définit pas de mesures de restriction mais il recommande la plus grande vigilance à tous les usagers de l'eau et il demande d'adopter une gestion économe de l'eau afin de retarder ces éventuelles mesures de restriction.

Participation aux commissions de la nouvelle Communauté de Communes CCPRB

- La commission des finances est constituée des 29 maires
- Sandrine Blondeau fait partie des commissions « collecte et valorisation des déchets » et « assainissements et travaux » sous la houlette de Frédéric Goetz,
- Le maire, Agnès Matter-Balp fait partie de la commission « économie et numérique » et de la commission « petite enfance, périscolaire et solidarité »
-

Dates des prochaines séances plénières de la Communauté de communes :

Les lundis 27 mars, 15 mai et 26 juin 2017 à 19h00.

La date prévisionnelle du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 30 mars 2017.

M. Stéphane SENEZ, 2^{ème} adjoint

Travaux du nouveau parking :

Une journée de travail se tiendra le vendredi 3 mars.

Environ 2000 tonnes (1000 m³) de tout-venant, offert par Holcim, seront répandues.

Les participants à cette journée sont Joël JECKER et Frédéric GOETZ. Deux camions de l'entreprise Farming Road ont été mis à contribution.

Installation d'un point d'apport volontaire (PAV)

Courant mars, le nouveau point d'apport volontaire (PAV) sera enterré devant l'atelier communal (accès par la rue des Coquelicots), libérant ainsi le parking de la salle polyvalente. Il sera composé de :

- 3 PAV multi matériaux
- 2 PAV pour le verre
- 1 Tube (biodéchets).

Cette nouvelle installation disposera d'une caméra de surveillance.

Mme Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe

L'organisation pour la commémoration, le samedi 13 mai 2017, du crash d'un bombardier américain B-17 le 20 janvier 1945 est en cours d'organisation. Une stèle sera coulée à l'endroit du crash.

Animations de l'Association Essor de la Culture et du Sport (ECS)

- L'ECS a été approchée par la nouvelle comcom pour les jeux inter villages.
- Le Barathon aura lieu les 28 et 29 avril 2017, et reste pour l'instant sur le territoire de l'ancienne comcom.

M. Christophe BITARD, vice-président au SIAEP de Munchhouse :

Travaux sur fuite d'eau

Du 13 au 17 mars 2017, des travaux sur le réseau d'eau par le SIAEP de Munchhouse auront lieu à l'intersection de la rue de la République et de la rue de Fessenheim. Des déviations seront mises en place.

HOLCIM Granulats et la commune

Un avenant au contrat de forage est en cours de discussion.

Frédéric GOETZ, vice-président de la communauté de commune Pays Rhin-Brisach

M. Frédéric Goetz fait un bref résumé de la dernière séance plénière qui s'est tenue la veille, le 27 février 2017. Il a été question de débat d'orientation budgétaire, de subventions de fonctionnement et d'investissement, de contrats de valorisation des déchets, de tourisme et d'animation du territoire, d'urbanisme.

Concernant l'élection de représentants CCPRB dans les instances extérieures, M. GOETZ a laissé son siège au président Gérard HUG au PETR Rhin Vignoble Grand-Ballon.

Le compte-rendu du conseil communautaire sera consultable sur le site internet de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach.

Madame le Maire clôture la séance à 21h17.